

Commune de LA GENEYTOUSE

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220411-D2022-21-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-21 en date 11/04/2022 portant approbation du budget « Lotissement des Genêts » 2022 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 11 avril 2022, à 18h30, suivant convocation en date du 05 avril 2022, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BLIN Matthieu, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle,

Absents excusés : BESSE Magali procuration à FAUCHER Alain, DUFOUR Dominique procuration à AUBERGER Marie-Sophie, GILLES Dominique procuration à FAUCHER Alain, THEYS Antony procuration à BLIN Matthieu, CASTANET Christine.

M BLIN Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	4	10	14	14	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget « Lotissement des Genêts » 2022 pour un montant de 1 499 348,67 € à la section de fonctionnement et de 1 467 400,00 € à la section d'investissement.

A La Geneytouse, le 13 avril 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 avril 2022